



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 4 juin 2018

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Dossier préalable à l'aménagement foncier agricole et forestier à Aubigny en Plaine

Monsieur le Directeur,

Par courriel, reçu le 15 mai 2018, vous m'avez transmis le dossier préalable à l'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune d'Aubigny en Plaine avec extension sur les communes de Brazey en Plaine et de Magny les Aubigny. Après une lecture attentive du dossier je tenais à vous faire part des remarques suivantes :

- Les données relatives à l'hydrologie, la qualité des eaux, les masses d'eau, le SDAGE, le contrat de rivières, ... sont pour la plupart obsolètes et doivent être remises à jour !
- Un programme d'actions sur la zone de protection de l'AAC du puits de la Male Raie a été adopté (AP 10 mars 2016) ;
- Un PAC des zones inondables de la commune a été transmis en avril 2018 et remplace les données antérieures ;
- Il existe encore des prairies en zones inondables ;
- Le SAGE encadre strictement les possibilités de drainage en zones humides reconnues en tant que telles ;
- Sauf erreur, le « fossé » situé ZB - Les Pransennes » à Magny-les-Aubigny est le cours d'eau « le Mordain » ; dans ce cadre, toute modification de son tracé ne peut s'envisager sans le dépôt préalable d'un dossier « loi sur l'eau » !
- Le chemin (?) situé en rive droite de la Vouge est-il reconnu en tant que tel ?
- Le SBV projette de réaliser des travaux en rive gauche de la Vouge afin de restructurer la morphologie de la rivière et re-densifier la ripisylve jugée de notre point de vue éparse et

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

- non dense comme indiqué dans le document. La largeur du chemin qui longe le cours d'eau, propriété de la commune de Brazey en Plaine, sera en conséquence réduite ;
- Le SBV, dans le cadre du projet énuméré ci-avant, a engagé un inventaire faunistique et floristique en 2017 qui peut être mis à disposition du maître d'ouvrage.

La CLE sera attentive au projet d'aménagement foncier de la commune d'Aubigny en Plaine et rappelle que celui-ci ne devra pas augmenter le risque d'inondation, réduire les surfaces de zones humides ou bien encore la biodiversité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO

